



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.1
21 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004
Point 13 de l'ordre du jour
Rapport de la session

**Projet de rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire
de mise en œuvre**

Rapporteur: M. Gonzalo Menéndez G. (Panama)

TABLE DES MATIÈRES
(À compléter)

I. Ouverture de la session
(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingtième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 16 au 25 juin 2004.
2. La Présidente du SBI, M^{me} Daniela Stoycheva (Bulgarie), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux représentants de toutes les Parties et observateurs.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 16 juin, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2004/1).

4. À la même séance, le SBI a ajouté un nouvel alinéa au point 9 de l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour tel qu'il a été finalement adopté s'établit comme suit:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection de membres du Bureau autres que le Président.
3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: rapport de situation sur l'examen des troisièmes communications nationales.
4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
5. Mécanisme financier de la Convention:
 - a) Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8.

6. Article 6 de la Convention.
7. Renforcement des capacités.
8. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 5/CP.7;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
9. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
 - a) Dixième session de la Conférence des Parties;
 - b) Séries de sessions futures;
 - c) Organisation du processus intergouvernemental;
 - d) Participation effective au processus découlant de la Convention;
 - e) Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
10. Questions administratives et financières:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Application de l'alinéa c du paragraphe 7 des procédures financières de la Convention concernant l'aide financière destinée à faciliter la participation au processus découlant de la Convention;
 - c) Application de l'Accord de siège.
11. Examen continu des fonctions et des activités du secrétariat.
12. Questions diverses.
13. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 12 de l'ordre du jour

(À compléter, sur la base des conclusions adoptées au titre
de chaque point de l'ordre du jour)

IV. Rapport de la session

(Point 13 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le 25 juin, le SBI a examiné le projet de rapport de sa vingtième session (FCCC/SBI/2004/L.1). À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever, avec le concours du secrétariat, l'établissement du rapport de la session selon les indications données par la Présidente.

Annexes

(À compléter)
